

NICE

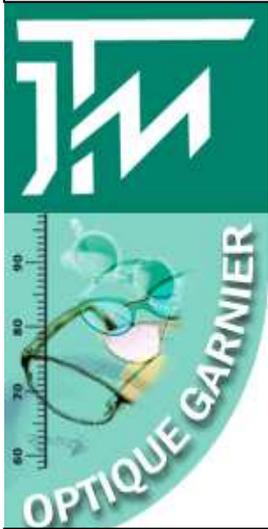


Samedi 7 MAI 2011



CYCLISME SUR ROUTE CHAMPIONNAT REGIONAL DES SAPEURS POMPIERS SUD MEDITERRANEE ET 06

DEPART : 8H30 – 290 route de Bellet- 06200 NICE ARRIVEE Vers 10H00



Infos Contact: Patrick Raphy

Tel: 06 50 98 24 62

Email: patrick.raphy@sfr.fr

Fax: 04 92 13 31 13

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

CULTURE
VELO
www.culturevelo-nice.com ~Nice et Cagnes/mer~

04 93 84 84 39



SAPEURS-POMPIERS
DE NICE
Cyclisme



CYCLISME SUR ROUTE

CHAMPIONNAT REGIONAL
SUD-MEDITERRANEE

et

DEPARTEMENTAL DES AM
DES SAPEURS POMPIERS
NICE

SAMEDI 7 MAI 2011

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

N°:

RUE

VILLE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE :

EMAIL :

CS ou service d'appartenance :

A RETOURNER AVANT LE 30 AVRIL 2011

Catégorie (A) : SENIORS I De 18 ans à 30 ans de 1990 à 1978

Catégorie (B) : SENIORS II De 31 ans à 40 ans de 1977 à 1968

Catégorie (C) : VETERANS I De 41 ans à 50 ans de 1967 à 1958

Catégorie (D) : VETERANS II De 51 ans à 55 ans de 1957 à 1953

Catégorie (E) : MASTERS I De 56 ans à 60 ans de 1952 à 1948

Catégorie (F) : MASTERS II 61 ans et + 1947 et +

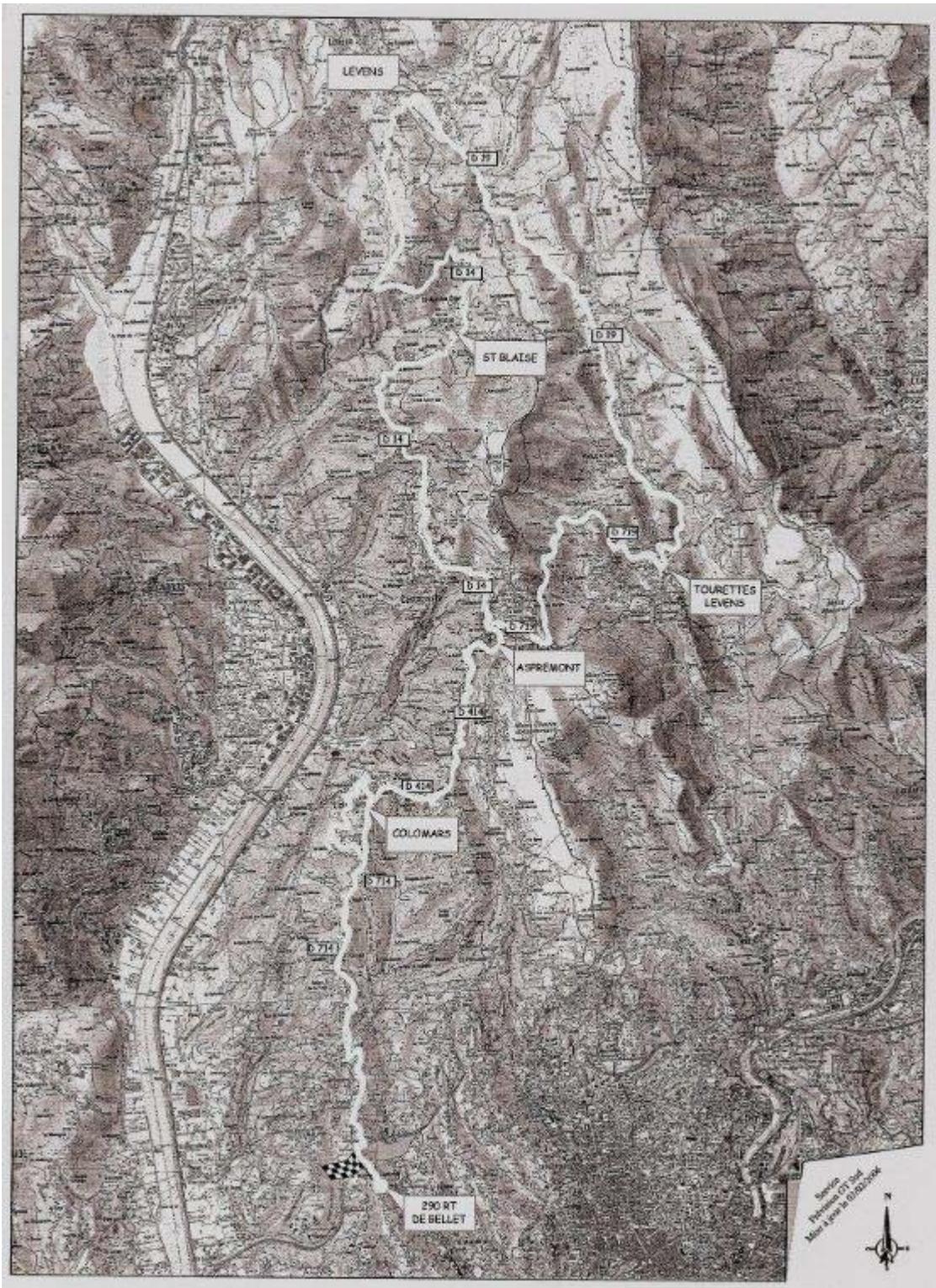
Catégorie (G) FEMININES Tous âges confondus

ATTESTATON DU CHEF DE CENTRE ou de SERVICE

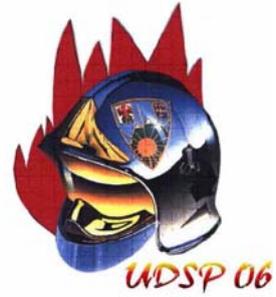
Je soussigné (grade, nom, prénom, fonction) :

Atteste que la personne, désignée sur la fiche d'engagement ci-dessus est à jour de sa visite médicale, ne présente pas de contre indication à la pratique du sport, et qu'elle est réglementairement inscrite au Centre de Secours ou service de :

Le..... Signature et cachet.



ASSOCIATION SPORTIVE



SAPEURS POMPIERS DE NICE Section Cyclisme

ARTICLE 1 La course internationale des Sapeurs Pompiers de NICE 2011 est le support du championnat régional du Sud Méditerranée et départemental des sapeurs pompiers des Alpes Maritimes. Elle est organisée par l'URSP du Sud-Méditerranée en collaboration très étroite avec par l'Association Sportive des Sapeurs Pompiers de NICE Section Cyclisme et de l'UD SP 06. Le SDIS 06 collabore dans l'organisation.

ARTICLE 2 Cette course est réservée aux Sapeurs Pompiers SPP, SPV et PATS de l'UR du Sud Est, des Départements Français et aux SP étrangers sur invitation. Les inscrits devront fournir une attestation d'appartenance au corps en tant que SPP, SPV ou PATS signée par leur direction ainsi qu'un certificat médical les autorisant à participer à cette course.

ARTICLE 3 Les concurrents doivent envoyer leur participation avant le **30 AVRIL 2011** en retournant le bulletin d'inscription à :

AS SAPEURS POMPIERS NICE SECTION CYCLISME 2 Bd de la Madeleine 06000 Nice.

FAX : 04 92 15 31 13 Le prix d'engagement à la course est de 16 € repas compris. Les accompagnateurs devront s'acquitter de la somme de 8 € pour le repas. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **AS SAPEURS POMPIERS NICE Section Cyclisme.**

ARTICLE 4 La course est disputée toutes catégories confondues. Il sera procédé à différents classements : Scratch., Féminines, Seniors, Vétérans, Anciens, Vtt.

ARTICLE 5 La sécurité sera bénévolement assurée par le personnel du SDIS06, GT Sud, de l'UDSP 06 et de l'ASSPN.

ARTICLE 6 Le trafic routier n'est pas interrompu pendant la compétition. Les concurrents doivent se conformer strictement au code de la route, ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées. Tous les véhicules officiels devront rouler avec les feux de croisements allumés et respecter le code de la route ainsi que les coureurs,.

Aucune voiture suiveuse n'est acceptée. Les passages dits << dangereux >> seront indiqués. Des bénévoles seront placés à chaque croisement. En cas de force majeure risquant d'entraîner des accidents ou de fausser l'épreuve, le Directeur de course, en accord avec les autorités se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course.

ARTICLE 7 Une assurance de responsabilité civile sera prise par l'URSP du Sud Méditerranée.

ARTICLE 8 Chaque participant sera récompensé.

ARTICLE 9 Les réclamations éventuelles seront reçues par le Directeur de la course 15' après l'arrivée du dernier concurrent. Un jury d'appel sera composé du Directeur de la course et de 2 membres neutres désignés avant la course par les organisateurs. Leur décision sera sans appel.

ARTICLE 10 Le trophée « A/C Christian ROBINI » (Ancien A/C des sapeurs pompiers de Nice, décédé en 2001 ayant été coureur professionnel – vainqueur du Tour de l'Avenir en 1967) est mis en jeu chaque année, sur le classement par équipe. Les 4 participants les mieux classés toutes catégories confondues de sa ville, de son département ou de sa nation seront pris en compte pour l'octroi du challenge. Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du vainqueur le jour de la compétition.

ARTICLE 11

Le challenge « C/C Sébastien VAILLANT » (C/C du Gt Sud –Nice Magnan décédé en montagne – Vétériste de l'ASSPN) est mis en jeu chaque année. Il récompensera l'équipe d'un centre de secours du GT Sud ayant le plus de participants. Le challenge est renouvelable chaque année et doit être ramené au frais du centre le jour de la compétition.

**GUIDON TRIATHLETE, PROLONGATEUR INTERDITS.
PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE.**

Fait à NICE le 20/01/2011

Lieutenant Pierre BINAUD

Président de l'URSP du Sud Méditerranée
Président de l'UDSP 06

RAPHY Patrick
Organisateur de la Course
Trésorier de la section Cyclisme
AS Sapeurs Pompiers de Nice

ASSP NICE section cyclisme Caserne Pompiers Magnan -2 bd de
la Madeleine 06 000 NICE. Tel : 06 50 98 24 62 email :

patrick.raphy@sfr.fr